



À
État Major des Armées Françaises

Objet: Demande d'aide et intervention en faveur du Peuple de France et des intérêts supérieurs de la Nation

Messieurs les Généraux des Armées de France,

Dans le cadre de la protection et des intérêts supérieurs de la Nation et de ceux de sa population, nous, le Peuple souverain de France en appel à votre devoir en application aux statuts général des militaires (Art. L4111-1 à L4153-3) ainsi que conformément aux devoirs de chaque français de toutes professions civiles ou militaires et de tous grades, sans oublier les consignes propres au Bulletin officiel des Armées N°45 de décembre 2005 donnant à tout militaire l'ordre de désobéir si les ordres qu'il reçoit sont jugés contraires à l'éthique et de faire preuve de discernement, et des Articles 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 11, 12, 14, 15, et 16 des Droits de l'Homme et du Citoyen votés du 20 au 26 août 1789, de la prise en compte de l'illégalité de la 5ème République Française (Maître Philippe Fortabat Labatut) et tenu compte des faits suivants:

- Les lois en France sont illégales depuis 1848 car non promulguées par le Roi conformément au Code Civil de 1804 original seul reconnu en vigueur de par sa modification illégale car non faite par le Roi,
- La constitution illégale de 1958 qui stipule que le Président de la République est le Chef des Armées est caduque depuis 2016, date à laquelle les trois pouvoirs ne sont plus séparés, l'exécutif ayant pris la main sur la justice, la France n'a point de constitution (l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) de 1789 dispose : «Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution»),
- L'ingérence de groupuscules et de Nations outre-Atlantique dans les affaires de l'Etat, en défaveur des intérêts supérieurs de la Nation et du Peuple de France et de sa mise en danger volontaire et consciente,
- La mise à mort de notre Nation souveraine prochainement intégrée à une Europe Fédérale en dépit du traité de Lisbonne, non ratifié par Monsieur Sarkozy, traité que seul le Président peu ratifier (Art. 52 de la constitution de 1958) signifiant que la France n'a jamais, d'un point de vue juridique, intégré cette Europe, faisant des directives européennes ordonnées des directives illégales, et de fait des élections européennes illégales par voies de conséquences,
- Nos industries et technologies, fleurons de notre Nation, sont illégalement vendues à des pays tiers (article 411-1 à 411-11 du Code Pénal) signifiant notamment des choix délibérés portant atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nations (Art. 410-1 à 414-9 du Code Pénal) et de notre volonté d'annuler juridiquement et officiellement ces ventes,
- Et tenant compte de l'article 1 de la loi n° 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires stipulant et soulignant que l'armée de la République est au service de la Nation, que votre mission est de préparer et d'assurer par la force des armes la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation et de son Peuple, précisant que l'état militaire exige en toutes circonstances loyalisme,
- Les atteintes aux libertés fondamentales du Peuple de France par des lois liberticides passées de force via les 49.3 sans référendum du Peuple de France (Art. 11 de la Constitution Française).
- La violation de l'Article 3 et 4 de la Constitution Française de 1958 sur les atteintes à la liberté de se déplacer librement, d'alerter et de manifester, sans oublier l'imposition par voie du 49.3 de lois liberticides en défaveur et sans consultation du Peuple de France par voie de référendum,
- La prise de conscience et la nécessité de défendre et préserver le vivant sous toutes ses formes ainsi que la protection de l'environnement naturel biologique en interdisant toutes substances chimiques (engrais, pesticides etc) dans le milieu naturel et de l'interdiction de toutes modifications génétiques du vivants quelque soit sa forme (exemple: OGM...) en vue d'une transmission respectable et consciencieuse aux générations futures d'un environnement naturel biologique viable et du vivant sous toutes ses formes que nous nous devons de protéger et préserver,
- Notre volonté de condamner toutes personnes physiques ou morales de toutes nationalités ayant orchestrées et/ou participées aux crimes de haute-trahison (rétabli sur le futur contrat Peuple-Armée), des crimes contre l'humanité avec les injections de substances expérimentales (interdite par le Code de Nuremberg) et leurs conséquences, les crimes de pédocriminalité et autres groupements oeuvrant dans l'ombre et contre les intérêts de la Nation et du Peuple de France, et notre volonté de sortir avec effet immédiat pour cause de force majeure vitale de l'OTAN, ONU, OMS et UNION EUROPÉENNE.

Pour solliciter votre aide et intervention, une opération citoyenne légale et pacifique sera mise en place dans un avenir proche afin de publiquement réclamer et officialiser cette demande d'aide et d'intervention de l'Etat Major des Forces Armées Françaises.

Nous visons à être reçus par l'Etat Major des Armées de manière officielle avec les représentants du mouvement «France Du Peuple» et avocats afin d'exposer les revendications du Peuple de France en vue de la mise en place d'un Contrat Peuple-Armée dans l'intérêt de la Nation et de l'avenir de la France et des générations futures et le rétablissement de la pleine et entière souveraineté du Peuple de France, qui ne peut se faire sans votre concours tel que le stipule la loi de façon légitime.

Nous vous remercions de votre attention.

Le Peuple Souverain de France